

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 7 juin 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 21 juin 2022 à 19h00.

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14. Dépôt et d'un premier projet de règlement
- 15. Avis Motion
- 16. Modalité consultation publique
- 17. Mandat ressource externe
- 18. Dépôt PAVL (assistance financière petit Shenley) -Balon
- 19. Débroussaillage
- 20. Support financier spectacle les Grands Feux
- 21. Lac Georges
- 22. Période de Questions
- 23. Fermeture de la séance

**† RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

**2022-06-182**

**Considérant** qu'une période de consultation aura lieu du 22 juin 2022 au 15 août 2022 inclusivement;

**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 16 août 2022 à compter de 18h00 sur ledit projet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion appuyé par monsieur Francis Quirion et résolu unanimement;

**Que** le projet de règlement no 214-2022 amendant le règlement no 552006 relatif au zonage afin d'agrandir la zone commerciale Ca-13 (pour y inclure les lots 5 059 997 et 5 060 128) à même la zone industrielle I-6, en bordure de la rue Jobin et afin d'agrandir la zone commerciale Ca-12 (pour y inclure les lots 5 061 282 et 6 031 506) à même la zone publique et institutionnelle P-1, en bordure de la rue Ennis soit et est adopté par le conseil;

**Que** la présente résolution ainsi que le 1e projet de règlement no 2142022 amendant le règlement de zonage no 55-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

**Que** le texte du 1e projet de règlement no 214-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **15- AVIS MOTION**

**2022-06-183** Monsieur Cédric Quirion, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement no 214-2022 amendant le Règlement no 55-2006 relatif au zonage afin d'agrandir la zone commerciale Ca-13 (pour y inclure les lots 5 059 997 et 5 060 128) à même la zone industrielle I-6, en bordure de la rue Jobin et afin d'agrandir la zone commerciale Ca-12 (pour y inclure les lots 5 061 282 et 6 031 506) à même la zone publique et institutionnelle P-1, en bordure de la rue Ennis.

#### **16- MODALITÉ CONSULTATION PUBLIQUE**

**2022-06-184** **Considérant** que la municipalité est en processus d'adoption du règlement 214-2022 pour modifier son règlement de zonage 55-2006;

**Considérant** que pour ce faire la municipalité se doit de tenir une consultation publique;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la consultation publique concernant l'adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 214-2022 modifiant le règlement de zonage de la municipalité aura lieu le 16 août à 18h00 au bureau municipal au 499 rue Principale.

#### **17- MANDAT RESSOURCE EXTERNE**

**2022-06-185** **Considérant** que la municipalité désire commencer les procédures pour la préparation d'une réfection d'un conduit d'aqueduc ciblé comme prioritaire dans le plan d'intervention;

**Considérant** que pour déposer la demande d'assistance financière et pour développer le projet, le directeur général de la municipalité aura besoin d'assistances externes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général de la municipalité à utiliser des ressources externes pour la préparation du projet de réfection d'un conduit d'aqueduc priorisé par le plan d'intervention.

## 18- DÉPÔT PAVL

2022-06-186

**Considérant** la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**Considérant** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Considérant** le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Pier-Olivier Busque, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et appuyé par monsieur Stéphane Veilleux résolu il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pier-Olivier Busque est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

## 19- DÉBROUSSAILLAGE

2022-06-187

**Considérant** que le mandat de débroussaillage des routes municipal a préalablement été donné;

**Considérant** que la municipalité désire cibler les endroits prioritaires;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate monsieur Maxime Quirion pour cibler les routes prioritaires pour le débroussaillage des fossés.

## 20- SUPPORT FINANCIER SPECTACLE LES GRANDS FEUX

**2022-06-188** **Considérant** que la municipalité désire appuyer l'événement Spectacle des Grands Feux;

**Considérant** que cet événement permet l'épanouissement de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil offre un support financier de 2500\$ pour appuyer le Spectacle des Grands Feux.

## 21. SOURCE MUNICIPALE

**2022-06-189** **Considérant** que la municipalité désire modifier la vocation d'une source municipale;

**Considérant** que le conseil désire que cette source passe du domaine public au domaine privé;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour faire passer une source d'eau municipale du public au privé.

## 22- MAISON ROUGE

**2022-06-190** **Considérant** que la maison est un attrait touristique important pour la municipalité;

**Considérant** que madame Karine Champagne, Pro-mairesse, désire être mandatée pour la gestion de ce site;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate madame Karine Champagne, Pro-Mairesse, comme élue responsable du site de la maison rouge.

## 23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

## 24- FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-06-191

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier